

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le :

15 Janvier 2009

VISA

Date : 06 janvier 2025



Le Maire,
Emile DELPY



Révision Allégée n°1

Modifications - Révisions allégée -
Mises à jour

Modification n°1 approuvée le
12 août 2010

Modification simplifiée n°1 approuvée le
20 juin 2014

Modification simplifiée n°2 approuvée le
20 octobre 2015

Modification simplifiée n°3 approuvée le
23 novembre 2021

Modification simplifiée n°4 prescrite le 12
décembre 2024

Révision allégée n°1 prescrite le 16
décembre 2024

Bilan de la concertation

1.2

Sommaire

<i>1 - Modalités de la concertation</i>	<i>3</i>
<i>2 - Déroulement de la concertation</i>	<i>4</i>
<i>3 - Bilan de la concertation</i>	<i>4</i>
<i>4 - Conclusion</i>	<i>4</i>
<i>5 - Annexes</i>	<i>5</i>

/ - Modalités de la concertation

Conformément à l'article L. 153-31 du Code de l'urbanisme, la commune de Paraza a initié, par une délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2024, une procédure de révision dite « allégée » du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 15 janvier 2009.

Dans cette optique, le conseil municipal a établi les modalités d'une concertation, en cohérence avec l'un des principes clés de la loi SRU, afin d'informer et d'impliquer les habitants tout au long de la procédure de révision allégée n°1 du PLU.

Les modalités de concertation définies par la délibération sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un registre de concertation ;
- Diffusion dans un journal communal.

2- Déroulement de la concertation

Conformément aux dispositions de la loi SRU, qui impose une concertation avec la population, la commune a déployé les moyens de participation définis dans la délibération, et ce pendant toute la durée des études et des réflexions menant à l'arrêt du projet de révision allégée du PLU.

À cet effet, elle a notamment :

- Publication d'un article dans la presse le 10 janvier 2025 ;
- Publication de l'avis au public, affichée en Mairie, le 07 janvier 2025.
- Publication de l'avis au public, affichée sur Panneaupocket le 10 janvier 2025.
- Mis à disposition d'un registre de concertation ouvert le 13 décembre 2024.

3- Bilan de la concertation

Depuis la prescription de la révision allégée n°1 (16 décembre 2024), aucun courrier, ni demande dans le registre pouvant contribuer au projet d'intérêt général n'a été reçu en mairie.

4- Conclusion

Les moyens de communication mis en œuvre, tels que les publications et les informations diffusées sur le site internet, illustrent la volonté de la commune d'associer les habitants de Paraza à la révision allégée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, qui prescrit une concertation avec la population.

Aucune observation n'a été formulée dans l'intérêt général de la commune.

ARTICLE DE PRESSE «L'INDÉPENDANT» DU VENDREDI 10 JANVIER 2025

L'article de presse a été publié le 10 janvier 2025 dans le journal de l'Indépendant.

AVIS PUBLICS**AVIS ADMINISTRATIFS**

200273

AVIS AU PUBLIC**Commune de Paraza****Prescription de la révision allégée n°1 et de la
modification simplifiée n°4 du PLU
de la Commune de Paraza**

Le public est informé que, par délibération du 16 décembre 2024, le Conseil municipal de commune de Paraza a prescrit la révision allégée n°1 et la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Paraza.

Cette délibération est affichée à la mairie pendant deux mois à compter du 23 décembre 2024.

La modification simplifiée n°4, le dossier de la révision allégée n°1 accompagné d'un registre de concertation où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront disponibles en mairie de Paraza, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations pourront également être adressées par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Paraza, Hôtel de Ville, Hôtel de Ville, 11200 PARAZA et par courriel mairie.de.paraza@orange.fr

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de la concertation.

REGISTRE DE CONCERTATION MIS À DISPOSITION À LA MAIRIE

Le 13 décembre 2024, la commune a ouvert le registre de concertation dans lequel il est possible d'émettre les observations.



Commune de Paraza

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)

REGISTRE DE CONCERTATION

Le public peut faire connaître ses observations en les consignant dans ce registre...

En exécution de la délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de Paraza, en date du 12 décembre 2024,

Je, soussigné, **Emile DELPY** ai ouvert, ce jour le présent registre côté pour recevoir les observations du public

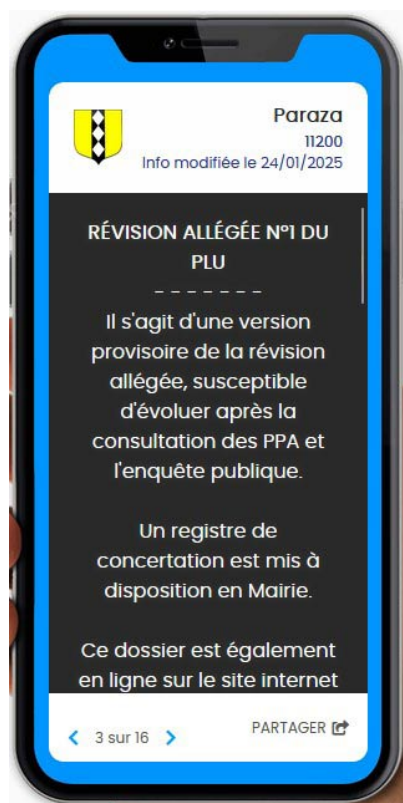
A Paraza, le 13 décembre 2024

Le Maire
Emile DELPY



PRÉSENTATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE ET SUR PANNEAUPOCKET

La municipalité de Paraza a affiché un avis public à la mairie le 7 janvier 2025. Elle a également mis à jour le site internet de la commune pour présenter le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). De plus, l'information a été partagée sur la plateforme Panneau-Pocket le 10 janvier 2025, où la délibération prescrivant cette révision et un article de presse annonçant son lancement ont été publiés.



Révision Allégée N°1 du PLU - Ce dossier est une version provisoire de la révision allégée, susceptible d'évoluer après la consultation des PPA et l'enquête publique. Un registre de concertation est mis à disposition en Mairie.

-  **Révision Allégée N°1 du PLU (108Ko)** publié le 24/01/2025 à 12:07
Délibération
-  **Révision Allégée N°1 du PLU (6403Ko)** publié le 24/01/2025 à 12:07
Rapport de présentation
-  **Révision Allégée N°1 du PLU (2891Ko)** publié le 24/01/2025 à 12:08
Modification zonage Paraza
-  **Révision Allégée N°1 du PLU (25Ko)** publié le 24/01/2025 à 12:08
Mention de presse
-  **Révision Allégée N°1 du PLU (396Ko)** publié le 24/01/2025 à 12:09
Registre